



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Charges ouvrant droit a reduction d'impot

Question écrite n° 64136

Texte de la question

M Francisque Perrut appelle l'attention de M le ministre du budget sur les difficultés que rencontrent actuellement les industriels de la construction. Il lui demande s'il envisage, pour éviter une aggravation de cette situation, de reconduire pour une période de trois ans la réduction d'impôts accordée pour les grosses réparations, dépenses d'isolation thermique, régulation de chauffage et de mise au norme de confort moderne et d'adaptation de logements aux personnes handicapées.

Texte de la réponse

Reponse. - L'article 90 de la loi de finances pour 1993 proroge jusqu'au 31 decembre 1995 la reduction d'impot pour grosses reparations, dépenses d'isolation thermique, de regulation du chauffage, de mise aux normes de confort moderne et d'adaptation des logements aux personnes handicapées. Cette mesure répond aux preoccupations des honorables parlementaires.

Données clés

Auteur : [M. Perrut Francisque](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64136

Rubrique : Impot sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1992, page 5164